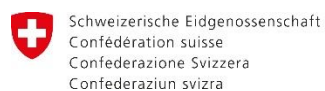


# Zone de tension dans l'évaluation des projets d'investissement

Markus Ming



Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
**Agroscope**



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für landwirtschaftliches Bauen und Hoftechnik  
Association Suisse pour la construction agricole  
Associazione Svizzera per la costruzione agricola  
Assoziaziun Svizra per la costrucziun agricola

[www.agridea.ch](http://www.agridea.ch) | [info@agridea.ch](mailto:info@agridea.ch)

**Lindau** Eschikon 28 | CH-8315 Lindau | T +41 (0)52 354 97 00  
**Lausanne** Jordils 1 | CP 1080 | CH-1001 Lausanne | T +41 (0)21 619 44 00  
**Cadenazzo** A Ramél 18 | CH-6593 Cadenazzo | T +41 (0)91 858 19 66  
ISO 9001 | IQNet

## Zone de tension dans l'évaluation des projets d'investissement

Capacité à supporter la charge financière vs rentabilité  
Conditions pour des constructions rurales économiquement durables



**Markus Ming, Steinen SZ**

*Maître agriculteur et agent fiduciaire avec brevet fédéral*

*Membre de la IG NLB / Expert en gestion d'entreprise*

## Les décisions en matière d'investissement jouent un rôle clé dans l'agriculture!

Les exploitations agricoles ont des coûts d'investissement très élevés (bâtiments et machines) et doivent donc régulièrement prendre des décisions en matière d'investissement.

### Décisions d'investissement dans les constructions

- a) sont prises pour de nombreuses années (généralement pour une ou plusieurs générations)
- b) si basées sur des stratégies peu claires ou s'il n'y a pas de stratégie, elles ne sont guère prometteuses
- c) sont le plus souvent des décisions de principe relatives à une orientation de la production
- d) déterminent l'intensité future de l'exploitation (p. ex. cycles des éléments nutritifs, nombre d'animaux, etc.)
- e) limitent la flexibilité de l'entreprise à long terme (en raison d'un endettement élevé)
- f) provoquent souvent une charge due à l'endettement élevée et durable
- g) peuvent menacer des existences, car le risque n'est généralement supporté que par des personnes individuelles
- h) les mauvaises décisions en matière d'investissement sont dévastatrices pour les familles d'agriculteurs

## L'investissement est-il durable?

- a) Prise en compte des problèmes économiques consécutifs à l'endettement et au surendettement?
- b) Les conséquences économiques, écologiques et sociales sont-elles examinées?
- c) La perte de précieuses terres agricoles est-elle acceptable?
- d) Les effets sur la biodiversité ainsi que sur l'esthétique du paysage (espace de ressourcement) sont-ils pris en compte?
- e) La neutralité climatique peut-elle être atteinte avec de nouvelles constructions conformément à l'objectif 2050 de la Confédération?
- f) Quelle est la dépendance aux intrants (p. ex. achat de fourrage, apport et distribution d'engrais, etc.)?

## Les constructions rurales présupposent des choix à long terme

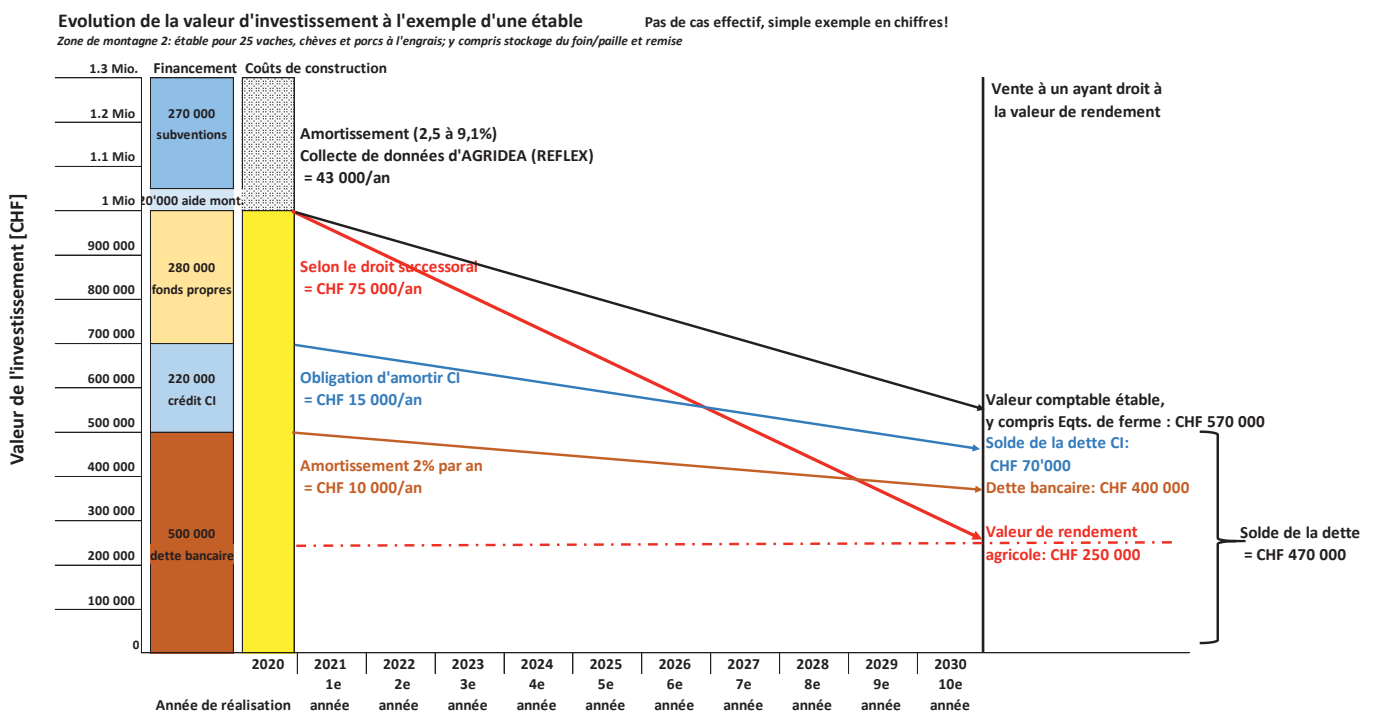
L'activité de construction en milieu rural

- a des répercussions sur les terres cultivées, l'environnement, le paysage et sur l'agriculture elle-même.
- pose des jalons qui déterminent l'exploitation agricole d'une région pour des décennies.

**Il est important que les investissements réalisés soient suffisamment durables d'un point de vue économique, social, écologique et également en termes d'aménagement du territoire.**

# Comment une exploitation agricole se finance-t-elle?

- Fonds propres (économies personnelles, héritages, donations, etc.)
- Financement externe (hypothèque bancaire, prêts de tiers par ex. des parents, frères et sœurs, connaissances, tiers, etc. et autres (tels que leasing, etc.)
- **Aides financières de l'État**
  - **Aide au démarrage** (crédit sans intérêt pour financer l'achat, remboursement dans un délai maximum de 12 ans)
  - **Crédits d'investissement** sans intérêt pour les constructions (remboursement dans un délai maximal de 20 ans)
  - **Contributions à fonds perdu** (subventions pour les constructions) pour les exploitations en zone de montagne, de collines et les exploitations d'estivage



## Situation d'endettement des exploitations agricoles suisses

Il s'agit du secteur agricole le plus endetté au niveau international

C'est en Suisse que l'endettement par hectare est de loin le plus élevé:

- **En 2021, environ CHF 35 000/ha SAU; en 2014, on n'en était encore qu'à 28 400/ha**
- **Tendance à la hausse**

Le nouveau Guide d'estimation 2018 va encore fortement renforcer cette tendance! Souvent aussi des prêts privés de tiers, car pour ceux-ci les rendements offerts par les banques ne sont pas satisfaisants.

## De nombreuses exploitations sont menacées d'épuisement de leurs fonds propres!

L'ensemble des recettes ne suffit pas à financer l'ensemble des dépenses, y compris la consommation privée

**De nombreuses familles paysannes en Suisse vivent donc régulièrement de la substance de leur exploitation!**

Évaluations 2020 des fiduciaires AGRO:

Canton de Schwyz: région de plaine et de montagne avec plus de 30% de consommation des fonds propres

Canton d'Uri: toutes régions confondues, plus de 23% de consommation des fonds propres

**Ces exploitations sont donc en négatif en termes de constitution des fonds propres!**

## **Consommation des fonds propres !**

### **Conséquences économiques pour les exploitations:**

- Le retour sur le capital investi est nécessaire pour vivre
- Les ressources financières manquent pour les investissements futurs
- L'amortissement de la dette est négligé, voire suspendu
- Une reconversion de l'exploitation n'est pratiquement plus possible, car non finançable
- Grand stress pour le couple et toute la famille
- Pas de ressources suffisantes pour couvrir les risques personnels et la prévoyance vieillesse (décès, invalidité, vieillesse)

**Celui qui est financièrement dos au mur en raison d'un endettement élevé a également plus de mal à réaliser des améliorations de type économique, écologique et social dans son exploitation.**

## **Symptômes d'un endettement trop élevé avec une incapacité à constituer suffisamment de fonds propres**

### **Surcharge de travail**

- activité accessoire nécessaire
- diversification supplémentaire (y compris intensification) de l'exploitation, etc.
- le « piège du travail » menace – « effet de la roue de hamster »
- La santé en souffre et la tension dans les relations au sein du couple augmente

### **Restrictions dans la vie privée / des besoins**

- Retrait des activités sociales (réduction des contacts sociaux, etc.)
- Prévoyance vieillesse et contre les risques négligée
- Renonciation à des conseils et à des formations utiles pour des raisons de coûts et de temps
- etc.

## Étude Agroscope de 2017

Environ 12% des agricultrices et agriculteurs sont touchés par un burnout, deux fois plus que dans l'ensemble de la population!

## Étude du Fonds national:

Le taux de suicide dans l'agriculture se situe nettement au-dessus de la moyenne

**Cela doit nous interpeller et nous donner à réfléchir !**



## De nombreux acteurs impliqués dans les constructions rurales ont des intérêts différents !

Planificateurs de travaux, entreprises de construction, fournisseurs, conseillers agricoles, conseillers cantonaux, maîtres d'ouvrage, etc.

**Les pouvoirs publics soutiennent les constructions par des subventions et des crédits d'investissement.**

- Le législateur contribue à déterminer si et comment les constructions peuvent être réalisées
- Le critère décisif pour les fonds fédéraux est la preuve de la **capacité à supporter la charge financière**
- **Il convient d'examiner d'un œil critique si ce critère «qui tue», tel qu'il a été appliqué jusqu'à présent, est encore d'actualité d'un point de vue économique, écologique et social.**



# Bases pour l'octroi de fonds publics

## Loi fédérale sur l'agriculture 910.1 (Loi sur l'agriculture, LAgr)

### Titre 5 Amélioration des structures

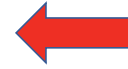
#### Chapitre 1 Dispositions générales

##### Art. 87 Principe

<sup>1</sup> La Confédération octroie des contributions et des crédits d'investissement afin:

- a. d'améliorer les bases d'exploitation de sorte à diminuer les frais de production;
- b. d'améliorer les conditions de vie et les conditions économiques du monde rural, notamment dans la région de montagne;
- c. de protéger les terres cultivées ainsi que les installations et les bâtiments ruraux contre la dévastation ou la destruction causées par des phénomènes naturels;
- d. de contribuer à la réalisation d'objectifs relevant de la protection de l'environnement, de la protection des animaux et de l'aménagement du territoire;
- e. de promouvoir la remise de petits cours d'eau à un état proche des conditions naturelles.

<sup>2</sup> ... 122



## Loi fédérale sur l'agriculture 910.1 (Loi sur l'agriculture, LAgr)

### Art. 89 Conditions régissant les mesures individuelles

<sup>1</sup> Les mesures prises au sein d'une exploitation bénéficient d'un soutien aux conditions suivantes:

- a.<sup>124</sup> l'exploitation est viable à long terme, éventuellement à la faveur d'une source de revenu non agricole, et elle exige pour sa gestion une charge de travail appropriée, mais au moins une unité de main-d'œuvre standard;
- b. l'exploitation est gérée rationnellement;
- c.<sup>125</sup> après l'investissement, l'exploitation peut prouver qu'elle fournit les prestations écologiques requises en vertu de l'art. 70a, al. 2;
- d.<sup>126</sup> il est établi, compte tenu des perspectives d'évolution économique, que l'investissement prévu peut être financé et que la charge en résultant est supportable;
- e. le requérant engage des fonds propres et des crédits dans une mesure supportable pour lui;
- f. le requérant dispose d'une formation appropriée.



## Ordonnance sur les améliorations structurelles, 913.1

### Art. 8 Charge supportable

- 1 Il doit être prouvé avant l'octroi de l'aide que l'investissement prévu **peut être financé** et que la charge en résultant est **supportable**.
- 2 L'investissement prévu est considéré comme supportable, si le requérant est à même:
  - a. de couvrir les dépenses courantes de l'exploitation et de la famille;
  - b. d'assurer le service des intérêts;
  - c. de respecter ses engagements en matière de remboursement;
  - d. de réaliser les futurs investissements qui s'imposent, et
  - e. de rester solvable.
- 3 Le requérant doit prouver au moyen d'instruments de planification que les conditions mentionnées à l'al. 2 seront remplies pour une **période d'au moins cinq ans** après l'octroi des aides à l'investissement, même compte tenu des futures conditions cadre économiques. Une évaluation du risque de l'investissement prévu en fait également partie.

Evaluation de la capacité à supporter la charge	(Modèle réel)	<i>Pas de cas effectif, simple exemple en chiffres!</i>
Revenu agricole (jusqu'à aujourd'hui) en plus de tous les amortissements en plus de tous les intérêts de la dette	57 000 20 000 4 000	Résultat moyen des 3 dernières années issus des résultats issus des résultats
Intérêts de la dette nouveau (selon plan de financement)	-21 000	3%; dans le cas de bâtiments privés, on compte 5%?
<b>Changement résultat par l'investissement</b>	<b>10 000</b>	<b>Augmentation rendement et charges!</b>
Revenu agricole nouveau avant amortissements	70 000	
Revenu accessoire (Act. Indép. et Act. Dépend.) y cis Alloc. Fam	11 000	<b>Attention: tenir compte de la modification par l'investissement!</b>
<b>Total Agricole Avant amortissements et revenu accessoire</b>	<b>81 000</b>	
Cons. privée (comme auparavant ou après UC)	-51 000	L'obligation de prévoyance vieillesse n'est pas comprise!
Correction évolution famille	-3 000	Evaluation correcte de l'évolution?
<b>Cashflow réel (fonds propres pour le financement avant amort)</b>	<b>27 000</b>	
Remplacement des machines	15 000	Evaluation correcte des besoins?
Investissement à court terme dans bâtiments	-	Evaluation correcte des besoins?
Marge de sécurité (évolution des prix des produits, etc.)	-3 000	Evaluation correcte de l'évolution du rendement?
Amortissements obligatoires	15 000	seul. amortissements obligatoires!??
<b>Cashflow prévisionnel fonds nécessaires</b>	<b>27 000</b>	
<b>Excédent (+) Déficit (-)</b>	<b>-</b>	<b>Rempli, car pas de déficit!</b>

## Cas examinés, soumis à évaluation:

- a) Rendement attendu trop élevé à l'avenir (temps nécessaire à la constitution d'une clientèle), estimation trop basse des coûts consécutifs à l'investissement (p. ex. amortissements, coûts de service, coûts énergétiques, coûts de réparation, etc.)
- b) Les besoins en investissement supplémentaires ont été omis (p. ex. augmentation du cheptel en cas de reconversion, etc.)
- c) Les dépenses privées sont plutôt sous-estimées (les jeunes familles ne vivent plus aussi modestement et désirent passer davantage de temps libre ensemble!)
- d) Prêts importants de tiers (p. ex. parents, frères et sœurs, compagne/compagnon, etc.) sans intérêts, sans garantie ou règlement des obligations de remboursement. Que se passe-t-il en cas de décès ou de séparation d'avec la personne qui a prêté les fonds?
- e) La construction d'une étable ne peut être financée que par un revenu accessoire important.
- f) La génération qui part à la retraite est prise en compte en tant que main-d'œuvre nécessaire afin de pouvoir continuer à percevoir le revenu accessoire lucratif!
- g) En raison de l'agrandissement de l'exploitation, la construction d'une nouvelle étable est prévue et le revenu agricole s'avère ensuite fortement inférieur à celui d'avant ! En revanche, la charge de la dette est beaucoup plus élevée.
- h) Pas de couverture en cas de décès, d'invalidité, pas de prévoyance vieillesse! Risque élevé, car en cas d'incident, risque de tomber dans la pauvreté ou de perdre ses moyens de subsistance !
- i) Les biens propres ainsi que le revenu accessoire du conjoint/conjointe ou du compagnon/compagne sont tout simplement pris en compte lors de la construction de l'étable!
- j) Pas de rémunération appropriée pour le/la conjoint/conjointe! Le travail fourni dans l'exploitation doit, dans la mesure du possible, être rémunéré de manière appropriée (vaut également pour les autres membres de la famille)!
- k) Malgré la charge de travail déjà élevée de la famille dans l'exploitation, on compte sur une augmentation du revenu accessoire pour financer la construction de la nouvelle étable! Organisation plus rationnelle du travail à l'étable - plus de temps à consacrer à l'activité accessoire!

## Problèmes généraux avec le calcul de la capacité à supporter la charge financière:

- a) Une couverture primaire des coûts futurs ne suffit pas!
- b) Des éléments problématiques permettent des constructions d'étables plus généreuses et plus confortables (donc plus coûteuses à la construction et à l'entretien): revenu accessoire élevé, dépenses privées faibles, patrimoine financier important avant le début de la construction
- c) Risque d'expertise partielle! Le calcul de la capacité à supporter la charge peut toujours être adapté d'une manière ou d'une autre.
- d) Dispositions de la loi:
  - Les conditions de vie et les conditions économiques doivent être améliorées
  - Une gestion rationnelle et une réduction des coûts de production sont exigéesLe calcul actuel de la capacité à supporter la charge financière n'apporte pas cette preuve - même un complément avec le Rating Swissmelio ne suffit pas.

**Un calcul de la capacité à supporter la charge financière sous une forme modifiée ne peut être utilisé que comme contrôle final global de la situation financière de la famille!**

## Le calcul actuel de la capacité à supporter la charge financière crée de mauvaises incitations!

- a) N'assure pas dans tous les cas une amélioration économique
- b) Permet également de financer des solutions de construction pas bon marché
- c) Incite à maintenir les structures non rentables
- d) N'incite pas à agir de manière plus économique et plus consciente des coûts.
- e) Ne peut pas empêcher la croissance de la dette, car peu de contraintes d'amortissement
- f) N'assure souvent pas aux familles paysannes une amélioration de leurs conditions de vie

➤ **Avec la pratique d'évaluation actuelle basée sur le calcul de la capacité à supporter la charge, les institutions concernées portent une grande part de responsabilité dans l'apparition des problèmes sociaux, économiques et écologiques dans l'agriculture lors de l'attribution de contributions pour des investissements agricoles.**

08.11.2022

Markus Ming, IG NLB

19

### Evaluation de la capacité à supporter la charge f (Modèle réel) (Soll-Vorschlag)

*Pas de cas effectif, exemple en chiffres uniquement!*

Revenu agricole (jusqu'à présent)	57 000	57 000	Résultat moyen des 3 dernières années
en plus de tous les amortissements	20 000	20 000	issus des résultats
en plus de tous les intérêts de la dette	4 000	4 000	issus des résultats
Intérêts de la dette (selon plan de financement)	-21 000	-21 000	** ou au moins 5%, analogue au financement bancaire privé?
Modification du résultat par l'investissement	10 000	10 000	Augmentation du rendement et des charges!
<b>Indemn. salariale des membres de la famille conforme au ma</b>	-	<b>-8 000</b>	<b>A considérer séparément! (par ex. selon tableau des salaires USP)</b>
<b>Revenu agricole nouveau avant amortissements</b>	<b>70 000</b>	<b>62 000</b>	
Revenu accessoire (Act. Indép. et Act. Dépend.) y cis Alloc. Fam	11 000	19 000	<b>y compris indemnisation salariale du compagnon/compagne (cf. ci-dessus)</b>
<b>Total Agricole Avant amortissements et revenu accessoire</b>	<b>81 000</b>	<b>81 000</b>	
<b>Consom. privée (jusqu'à maintenant ou après UC)</b>	<b>-51 000</b>	<b>-51 000</b>	
Correction évolution de la famille	-3 000	-3 000	Les familles ne vivent plus aussi modestement qu'autrefois!
<b>Constitution prévoyance vieillesse privée</b>	-	<b>-8 000</b>	<b>Preuve d'une prévoyance suffisante (par ex. 2e et 3e pilier)!</b>
<b>Couverture du risque décès, invalidité (les deux conjoints)</b>	-	<b>-2 000</b>	<b>au moyen de l'attestation d'assurance (y compris attestation de conseil obligatoire)</b>
<b>Cashflow réel (fonds propres pour le financement avant amo</b>	<b>27 000</b>	<b>17 000</b>	
Remplacement des machines	15 000	15 000	* Evaluation correcte des besoins
Investissement à court terme dans les bâtiments	-	-	Evaluation correcte des besoins
Marge de sécurité (évolution des prix des produits, etc.)	-3 000	-3 000	
Amortissements obligatoires	15 000	15 000	part de l'amortissement obligatoire
<b>Montant de réserve</b>	-	<b>6 000</b>	<b>** selon le niveau des tx d'int.</b>
<b>Cashflow prévisionnel ressources financières nécessaires</b>	<b>27 000</b>	<b>33 000</b>	
Excédent (+) Déficit (-)	-	<b>-16 000</b>	<b>pas rempli, car il y a un déficit!</b>

\* Ce montant devrait être au moins aussi élevé que les amortissements, avec un supplément pour le progrès technique !

\*\* Si la différence entre les intérêts actuels de la dette sur le marché et la charge d'intérêts calculée est élevée, le montant de la réserve, par exemple, diminue.

La somme de ces montants devrait logiquement correspondre au moins aux amortissements économiques (ou successoraux) !

08.11.2022

Markus Ming, IG NLB

20

## Objectif nécessaire à l'avenir: démontrer l'amélioration des conditions de vie et des conditions économiques

### Il y a amélioration lorsque

- a) le revenu agricole par MOh s'améliore (pour tous les membres de la famille travaillant dans l'exploitation)
- b) la structure des coûts de l'entreprise s'améliore durablement
- c) les coûts de production, par exemple par litre de lait, sont conformes aux normes de la filière (par exemple au moyen du calcul COPRO lait), preuve à l'appui
- d) une amélioration des processus de travail et de la charge physique a été réalisée
- e) Il est démontré que les conditions de vie de la famille paysanne ont été influencées positivement

**Celui qui par ex. se contente de 5.- par heure de travail doit apporter la preuve d'une couverture suffisante de ses risques (décès, AI et vieillesse) et pouvoir supporter financièrement un remboursement plus rapide de ses dettes, etc.**

## Propositions pour de nouvelles exigences en matière d'aides financières publiques:

- a) L'aide au démarrage doit être accompagnée d'une preuve de **réflexion et d'action économiques**.
- b) Évaluation du projet en fonction de l'**amélioration de la rentabilité**, de la **durabilité écologique** et de la **protection sociale**
- c) **Revenu minimum** par **heure de travail dans l'activité agricole** pour tous les membres de la famille travaillant dans l'exploitation.
- d) **Plus de subventionnement croisé** de l'agriculture par le résultat des activités parallèles à l'exploitation (biens immobiliers, services accessoires, etc.) ainsi que par les activités accessoires en dehors de l'exploitation.
- e) Engagement à réduire la dette afin de limiter le **taux d'endettement**
- f) Preuve d'une **évolution positive de la structure des coûts** (contrôle obligatoire des coûts)
- g) Engagement à **se prémunir contre les risques** en cas d'invalidité, de décès et garantie d'une prévoyance vieillesse pour l'exploitant/exploitante et sa/son conjoint-e
- h) **Les nouvelles constructions actuelles doivent pouvoir atteindre la neutralité climatique décidée par la Confédération d'ici à 2050**

## Objectif pour l'attribution future de contributions publiques:

Pour l'octroi d'aides financières publiques, il faut **de nouveaux critères d'attribution avec des formulations d'objectifs plus claires et plus contraignantes!**

Les cantons ne sont majoritairement que des autorités d'exécution selon les directives fédérales!

- **La Confédération et les cantons sont tenus de mettre en œuvre les mesures d'amélioration structurelle conformément au texte de la LAgr.**
- **L'OFAG es appelé à améliorer les directives d'exécution et donner aux cantons des instructions plus claires et plus contraignantes (p. ex. par le biais de circulaires, etc.).**

## Autres réflexions sur la pratique actuelle d'attribution des fonds publics:

- a) Une exploitation moins coûteuse conduit souvent à une amélioration de la rentabilité et donc à une augmentation du revenu agricole. Les exploitations dont les revenus sont bons montrent généralement qu'il vaut la peine de maintenir la structure des coûts à un bas niveau!
- b) Pour de nombreuses exploitations, une gestion plus consciente des coûts entraînerait automatiquement, outre une augmentation du revenu, une plus grande durabilité écologique de l'exploitation. Cette évolution est actuellement réclamée de plus en plus activement par la société.
- c) Des investissements conscients des coûts ont également un effet positif sur l'environnement et sur la perte de terres cultivées. Les pertes de sol élevées en dehors de la zone à bâtir sont surtout dues à la forte activité de construction de l'agriculture elle-même.
- d) La pratique actuelle d'attribution des aides publiques à l'investissement permet et favorise également des capacités d'étable plus élevées et excessives. Ces aides financières poussent donc à l'intensification de l'élevage et, par conséquent, à des importations supplémentaires d'aliments pour animaux. Autrement dit, les émissions d'ammoniac augmentent, avec des effets négatifs sur la biodiversité.

**La communauté d'intérêts pour des constructions rurales durables (IG NLB) s'engage, en collaboration avec les acteurs concernés, pour une activité de construction rurale qui**

- **soutient et permet un développement rural durable**
- **ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour une exploitation agricole adaptée au site, dépendante du sol et durable sur le plan écologique et économique,**
- **respecte les dispositions légales existantes en matière de rentabilité, d'aménagement du territoire, d'environnement et de sécurité de l'approvisionnement.**

### **La IG NLB**

- **met en réseau les organisations et les professionnels qui s'engagent pour des constructions rurales durables,**
- **est un réseau de compétences indépendant qui dispose d'une expertise reconnue dans toute la Suisse dans le domaine des constructions rurales durables,**
- **obtient par son activité des améliorations dans la planification et l'exécution actuelle des constructions rurales.**

### **Activités de la IG NLB :**

- **met en contact des experts et des conseillers externes pour aider les exploitants agricoles souhaitant construire, les autorités ou les ONG.**
- **encourage les échanges avec les professionnels et les organisations concernées et forme un réseau sur le thème de la construction rurale durable,**
- **organise des manifestations pour l'échange de connaissances et cherche à collaborer avec les exploitants agricoles souhaitant construire, les auteurs de projets, les conseillers, les écoles d'agriculture, etc.**
- **élabore des bases techniques et des propositions d'adaptation des dispositions légales et juridiques relatives à la construction rurale durable.**
- **sensibilise et informe le public, etc.**
- **etc.**

**Vous trouverez de plus amples informations sur l'organe responsable et la structure de la IG NLB dans le flyer.**

## **Et pour finir, quelques pistes de réflexion:**

- *Il est frappant de constater que, dans de nombreux cas, une croissance de l'exploitation, pour autant qu'elle soit liée à d'importants investissements de construction, n'est souvent pas rentable économiquement.*
- *Souvent, on ne planifie qu'avec la variante agrandissement, alors qu'il existerait des solutions plus lucratives et écologiquement plus avantageuses, qui augmenteraient suffisamment la valeur ajoutée d'une exploitation et assureraient ainsi probablement suffisamment l'existence d'une famille d'agriculteurs.*
- ***Il est urgent de rechercher plus activement des solutions alternatives pour que les familles soient moins prises dans la spirale infernale du travail et des dettes...(roue du hamster)***

Les prédictions sont difficiles, surtout quand elles concernent l'avenir !

Niels Bohr, lauréat du prix Nobel

**Merci de votre attention !**